RAPPORT D'ACTIVITÉ

Participation de la République Démocratique du Congo à la commémoration du 30e anniversaire du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse (PAMJ) 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies – New York

Participation par délégation du Directeur de Cabinet du Représentant de la Jeunesse Congolaise

Bureau du Représentant

de la Jeunesse Congolaise auprès du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse

Septembre 2025

I. INTRODUCTION

Le présent rapport d'activité vise à documenter et analyser la participation de la République Démocratique du Congo à la commémoration du 30e anniversaire du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse (PAMJ), organisée en marge de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) à New York.

Cette participation s'est effectuée par délégation, le Représentant de la Jeunesse Congolaise auprès des Nations Unies ayant été retenu par des obligations institutionnelles concomitantes relevant de l'exercice de son mandat.

Le rapport met en évidence :

- le cadre institutionnel de la délégation ;
- le rôle et les actions menées par le Directeur de Cabinet ;
- les résultats diplomatiques, institutionnels et stratégiques obtenus ;
- la valeur ajoutée de cette participation pour la RDC et la jeunesse congolaise.

II. CADRE INSTITUTIONNEL

2.1. Le PAMJ comme cadre stratégique des Nations Unies

Le Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse constitue depuis 1995 le cadre normatif central des Nations Unies en matière de politiques publiques de jeunesse.
La commémoration de son 30e anniversaire s'inscrivait dans une dynamique de :

- bilan global de mise en œuvre ;
- projection stratégique vers les priorités futures ;
- renforcement du rôle des jeunes dans les processus de gouvernance, de paix et de développement durable.

III. ACTIVITÉS

3.1. Participation à la commémoration officielle du 30e anniversaire du PAMJ

Le Directeur de Cabinet a pris part aux activités commémoratives organisées au Siège des Nations Unies, réunissant :

- des représentants gouvernementaux ;
- des agences onusiennes ;
- des organisations de jeunesse ;
- des acteurs de la société civile internationale.

Cette participation a permis :

- de réaffirmer l'engagement de la RDC en faveur du PAMJ ;

- de suivre les orientations stratégiques présentées par les Nations Unies ;
- de positionner la jeunesse congolaise comme acteur concerné par les enjeux globaux.



3.2. Rencontre institutionnelle avec Son Excellence la Ministre de la Jeunesse et Éveil Patriotique

En marge des activités officielles, le Directeur de Cabinet a tenu une **rencontre institutionnelle avec Son Excellence Grace KUTINO, Ministre de la Jeunesse et Éveil Patriotique**.

Les échanges ont porté notamment sur :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAMJ pour la RDC ;
- le rôle stratégique du Bureau du Représentant auprès des Nations Unies ;
- la nécessité de renforcer la coordination entre les actions internationales et les politiques nationales de jeunesse.

Cette rencontre a contribué à :

- consolider l'alignement institutionnel entre New York et Kinshasa ;
- renforcer la légitimité du Bureau auprès du Ministère de tutelle ;
- préparer des perspectives de collaboration renforcée.


EXIT

3.3. Échanges avec la délégation officielle congolaise venue de Kinshasa

Le Directeur de Cabinet a également mené des consultations avec les membres de la délégation officielle congolaise présents à New York dans le cadre de la 80e AGNU.

Ces échanges ont permis :

- d'assurer une cohérence des positions congolaises sur les questions de jeunesse ;
- de partager les actions menées par le Bureau dans le cadre du PAMJ ;
- de renforcer la coordination interinstitutionnelle entre les différentes composantes de la représentation congolaise.



4.4. Dialogue et mobilisation de la diaspora congolaise aux États-Unis

Dans une logique de diplomatie inclusive, le Directeur de Cabinet a tenu des échanges avec des représentants de la diaspora congolaise basée aux États-Unis.

Ces discussions ont porté sur :

- le rôle stratégique de la diaspora dans la mise en œuvre du PAMJ ;
- les mécanismes de contribution de la diaspora aux initiatives de développement et de paix ;
- la participation des jeunes de la diaspora aux dynamiques nationales.

Cette activité s'inscrit pleinement dans l'axe stratégique de mobilisation de la diaspora congolaise au service du développement durable et de la gouvernance jeunesse.



IV. RÉSULTATS

La participation par délégation a permis :

- une présence effective et crédible de la RDC à un événement majeur du PAMJ ;
- le renforcement du lien institutionnel avec le Ministère de la Jeunesse ;
- une meilleure coordination interinstitutionnelle entre acteurs congolais ;
- la valorisation du rôle de la diaspora dans les politiques jeunesses.

L'ensemble des activités menées par le Directeur de Cabinet démontre que la délégation accordée :

- était conforme aux standards diplomatiques des Nations Unies ;
- a permis d'atteindre les objectifs de représentation ;
- n'a en aucun cas affecté la légitimité du mandat du Représentant ;
- a renforcé la crédibilité institutionnelle du Bureau.



V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La participation de la République Démocratique du Congo à la commémoration du 30e anniversaire du PAMJ, assurée par délégation, constitue une expérience institutionnelle réussie, démontrant la capacité du Bureau à assurer la continuité de son mandat dans le respect des exigences diplomatiques et stratégiques.

Les actions menées renforcent durablement :

- la visibilité de la jeunesse congolaise au sein du système des Nations Unies ;
- l'articulation entre politiques nationales et engagements internationaux ;
- la mobilisation des acteurs institutionnels et de la diaspora.

Au regard des enseignements tirés de la participation de la République Démocratique du Congo à la commémoration du 30e anniversaire du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse (PAMJ), ainsi que des interactions institutionnelles menées à New York, plusieurs recommandations structurantes sont formulées afin de renforcer durablement la mise en œuvre du PAMJ en RDC.

5.1. Institutionnaliser le Bureau PAMJ RDC par l'autonomisation de la coordination nationale

Il est recommandé de formaliser et institutionnaliser le Bureau du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse en République Démocratique du Congo, en procédant à l'autonomisation fonctionnelle de la coordination nationale chargée de la mise en œuvre du PAMJ.

Cette mesure viserait à :

- doter le PAMJ RDC d'une structure nationale permanente, clairement identifiée ;
- assurer une continuité opérationnelle indépendante des contraintes ponctuelles de représentation internationale ;
- renforcer la capacité de pilotage, de planification et de suivi-évaluation des actions PAMJ sur l'ensemble du territoire national ;
- faciliter la coordination entre les niveaux national, provincial et international.

L'autonomisation de la coordination nationale permettrait ainsi de passer d'une logique de représentation à une logique de mise en œuvre systémique, alignée sur les standards des Nations Unies.

5.2. Renforcer l'articulation entre le Bureau PAMJ RDC et les ministères sectoriels

Il est recommandé de mettre en place un mécanisme formel de concertation interinstitutionnelle entre le Bureau PAMJ RDC et les ministères sectoriels concernés (jeunesse, éducation, emploi, numérique, affaires sociales, etc.).

Ce mécanisme permettrait :

- d'aligner les priorités nationales de jeunesse avec les axes du PAMJ ;
- de faciliter l'intégration du PAMJ dans les politiques publiques existantes ;
- d'améliorer la cohérence entre engagements internationaux et actions nationales.

Une telle articulation renforcerait l'impact du PAMJ comme outil transversal de politiques publiques.

5.3. Structurer durablement l'implication de la diaspora congolaise dans le PAMJ

Au regard des échanges menés avec la diaspora congolaise aux États-Unis, il est recommandé de :

- identifier des points focaux PAMJ au sein des principales communautés de la diaspora;
- mobiliser l'expertise, les compétences et les ressources de la diaspora au service des priorités nationales de jeunesse.

Cette approche permettrait de transformer la diaspora en acteur stratégique permanent, et non en partenaire ponctuel.

FIN